

# Nouveau Marché aux Grains : La place et ses abords

La place du Nouveau Marché aux Grains est située dans le « Quartier Dansaert » entre la partie connue pour ses magasins de mode et celle, plus proche du canal, où les commerces de proximité redeviennent plus nombreux (boucherie, poissonnerie, épicerie, petite restauration)... Si la place et ses abords se sont gentrifiés ces dernières années, à l'instar de la rue Antoine Dansaert, il reste cependant une mixité appréciée des habitants du quartier.

La première question qui vient à l'esprit, au sujet de la construction d'un nouveau parking souterrain à cet endroit est : **Pour quoi faire ?**

En effet, on trouve déjà deux parkings publics à cet endroit, l'un sur la place même, l'autre à 50 mètres de là, rue Léon Lepage. Ils sont rarement pleins et même souvent vides aux étages supérieurs. Une explication s'impose, chiffres à l'appui... Mais la Ville ne s'est toujours pas donnée la peine de les fournir à ceux qui les lui ont demandés (journalistes, associations, habitants).

Selon les plans du cahier des charges, **les entrées du parking (trémies)** se situeraient entre la place et le canal, à hauteur de la rue du Rempart des Moines. Autrement dit, dans la partie de la rue abritant les commerces les plus modestes et, par conséquent, les plus menacés par des travaux de longue durée entraînant d'importantes nuisances. De quoi se demander si ces travaux n'ont pas pour but, aussi, de parachever la gentrification de la première partie de la rue Antoine Dansaert, poussant les petits commerces à la faillite pour en implanter d'autres, une fois les travaux terminés...

La place est bordée d'une double rangée de platanes et agrémentée de bancs publics « à l'ancienne » qui lui donnent son charme et sa tranquillité. Au centre, un terrain de basket est l'un des rares espaces de jeu et de détente de ce quartier densément peuplé, en particulier à l'arrière de la place où se trouvent 5 tours de logements du Foyer bruxellois.


**La menace qui pèse sur les arbres est réelle ! **

Certes, l'échevine de la Mobilité assure qu'ils seront préservés.

**MAIS...**

Le cahier des charges précise seulement qu'« il y a lieu » de maintenir les arbres : de belles intentions mais rien de concret, donc. Et surtout, l'expertise des professionnels contredit ces affirmations lénifiantes de l'échevine.

Voici d'ailleurs un exemple de construction de parking souterrain, à Paris (Boulevard Saint Michel, artère bordée d'arbres). L'entreprise qui avait réalisé les travaux en 1997 avait affirmé que les arbres seraient préservés : « On utilise une hydrofraise "latine", outillage le mieux adapté à l'exigüité de l'emprise du site tant au sol qu'en hauteur (passage entre et sous les arbres) et à la présence de terrains durs... »

**Qu'en est-il aujourd'hui ? Voici une capture d'écran de Google Street, à l'endroit où on été réalisés les travaux. **

Les 2 deux tiers sont de jeunes pousses qui ont été plantées à la place des arbres d'origine qu'il a fallu abattre : pourris par les racines, ils étaient devenus instables et dangereux (tout comme ce fut le cas lors de travaux de réaménagement réalisés par la STIB à l'arrêt du tram 94 Legrand : après 5 ans, un marronnier est tombé, l'année suivante, les autres ont été abattus, par mesure de précaution).

Les habitants s'opposent fermement à l'idée que l'on puisse mettre en danger les arbres qui donnent tout son charme à la place et offrent à tout un chacun un lieu de détente, en même temps qu'ils améliorent la qualité de l'air qu'ils respirent. En plein centre ville, ce n'est pas un luxe, c'est même indispensable!